

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 056-215602525-20220224-2022_09-DE

L'an deux mil vingt-deux le vingt-quatre février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune du TOUR DU PARC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale, sous la présidence de Mr MOUSSET François, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents : M. MOUSSET, Mme TOQUER, M. CRESPIEN, M. DUFOUR, Mme LE JOUBIOUX, M. QUILLIEN, Mme RENARD, M. JADE, M. NICOLAZO, Mme OLLIVIER, Mme BASTILLE, Mme GOHIER, Mme TOUATI-BERTRAND.

Absents : M. OMEYER (pouvoir Mme TOQUER), Mme LAMOUREUX (pouvoir Mme TOUATI).

Secrétaire de séance : Mme TOQUER.

Le PV du conseil municipal du 27 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022-09- COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Budget principal :

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Finances » du 16 février 2022,

Monsieur le Maire expose que le compte administratif du budget principal présente un excédent de fonctionnement de +498 573.15 € propre à l'exercice 2021. **Le solde au 31/12/2021 en fonctionnement s'établit à 498 573.5 €.**

En investissement, il présente un résultat négatif de - 895 398.31 €, ajouté au solde antérieur reporté de + 1 259 161.23€. **Le solde au 31/12/2021 en investissement s'établit à 363 762.92 €**

Le résultat global des deux sections est alors de 862 336.37 €.

Section de fonctionnement :

Les charges à caractère général (chap 011) ont totalisé 250 169,49 € en 2021 contre 195 541,58 € en 2020, notamment dû aux frais de rénovation de la mairie (prévus initialement en investissement) et aux interventions sur le parc informatique de la mairie.

Les charges de personnel (chap 012) s'établissent en 2021 à 301 204,55 € contre 294 192.32€ en 2020. L'effectif des agents titulaires et stagiaires est de 11 agents au 31/12/2021, plus un agent en disponibilité pour convenances personnelles.

Les autres charges de gestion courante (chap 65) s'élèvent à 116 435,71 € en 2021 contre 99 689.83 € en 2020.

Les charges financières (chap 66), correspondant aux remboursements des intérêts des emprunts, représentent 30099,63 €.

Le montant global des dépenses de fonctionnement s'élève à 739 481,38 € en 2021 (contre 712 306.03 € en 2020).

En matière de recettes de fonctionnement, les évolutions sont notables sur les chapitres suivants :

- Le chapitre des impôts et taxes (chap 73) est de 822 823.83 €.
- Le chapitre des dotations et participations (chap 74) est de 186 302,19 € en 2021 contre 106 144,43 € en 2020.
- Le chapitre des autres produits de gestion courante (chap 75) est de 110 435.97 €.
- Le chapitre des atténuations de charge (chap 013) est en augmentation de 16 322.27 € en raison des remboursements d'un salaire en arrêt maladie.

- Le chapitre des produits exceptionnels (chap 70) augmente de 62 018,29 € (baisse en 2020 en raison de la situation sanitaire de 2020 et du confinement strict de mars et avril 2020).

La capacité d'autofinancement du budget principal se maintient à un bon niveau sur 2021, avec des taux d'épargne brut et net très satisfaisants.

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses Réelles de fonctionnement	646 544.55 €	684 200.86 €	643 120.98 €	712 306.03 €	739 481.38€
Recettes Réelles de fonctionnement	1 011 088.94 €	1 063 414.53 €	1 019 309.93 €	1 061 672.88 €	1 238 054.83 €
Capacité d'autofinancement brute	364 544.39 €	379 213.67	376 188.95 €	349 366.85 €	498 573.45 €
Capacité d'autofinancement net (CAF brute – remboursement du capital des prêts)	296 068.26 €	299 205.40	295 171.35 €	268 819.24 €	339 463.05 €
Taux d'Epargne brute	36 %	36 %	37 %	33 %	40 %
Taux d'Epargne nette	29 %	28%	29 %	25 %	27 %

Section d'investissement :

En section d'investissement, le remboursement du capital de la dette a atteint 159 110.40 €.

La charge de la dette (capital et intérêts) en 2021 s'élève à 187 982,67 € :

	CAPITAL	INTERETS	ECHEANCE
2 emprunts contractés par le SDEM pour des opérations liées au réseau électrique et à l'éclairage public	9 947.27 €	1 504.03 €	11 451.30 €
4 emprunts contractés par la commune pour des opérations antérieures (vestiaires de Kerdré, logements de la Rue de la Mairie, acquisition du terrain du bois de la salle, extension de la cantine)	53 144.94 €	16 310.22 €	69 455.16 €
2 emprunts contractés par la commune pour l'opération de construction de la maison de santé et des deux logements sociaux	18 950.10 €	7 155.38 €	26 105.48 €
1 emprunt contracté par la commune pour la construction de l'Espace Pierre Derennes	77 068.09 €	3 902.64 €	80 970.73 €
TOTAL	159 110.40 €	28 872.27 €	187 982.67 €

	Ratio de dette au 31/12/2018	Ratio de dette au 31/12/2019	Ratio de dette au 31/12/2020	Ratio dette au 31/12/2021
Population INSEE	1267	1 267	1267	1267
Encours de dette				
Au 31/12/année N	1 044 448 €	963 430.40 €	950 210 €	1 543 971.99 €
Dette par habitant: (Encours dette /Population INSEE)	824.35	760.40	749.96	1 218.60
Recettes réelles de fonctionnement	1 063 414.53 €	1 019 309.93 €	1 061 672.88 €	1 238 054.83 €
Encours dette/ Recettes Réelles de fonctionnement	0.98	0.95	0.90	1.25
Capacité de remboursement (en années) = Encours dette / Capacité d'autofinancement brute	2.75	2.56	2.72	3.10

Les grandes dépenses d'investissement 2021 sont les suivantes (hors article 2313 pour la construction de l'Espace Pierre Derennes) :

REVISION PLU 2017 (Diagnostic LEXCAP)	7 560 €
REVISION DU PLU 2021	5 940 €
ACQUISITION TERRAIN IMPASSE BOURGOGNE	18 100 €
AMENAGEMENT SENTIER PIETON (La Croix Neuve)	20 659 €
TRAVAUX ECOLE	18 165 €
CHANGEMENT DES VELUX GITES	2 499 €
ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	10 458 €
RACCORDEMENT EAU POTABLE CH LIORS BRAS	5 787 €
CHANGEMENT D'UN CANDELABRE RUE DU BOIS DE LA SALLE	4 972€
ACQUISITION KANGOO ELECTRIQUE	12 343 €
ACQUISITION CAMION OPEL	47 880 €
BORNE DE RECHARGE VEHICULE ELECTRIQUE	3 284 €
MOBILIER Mairie (dont rétroprojecteur et ordinateurs)	19 837 €

Les recettes d'investissement sont constituées principalement des taxes d'urbanisme pour un montant de 175 464,47€, d'une subvention du département de 172 767,67 € et une subvention de GMVA de 230 800 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, a décidé de d'approuver la présentation du compte administratif 2021 et du résultat

Libellés	REALISES		RESTES A REALISER		Excedent ou deficit après RAR de l'exercice 2021
	section de fonctionnement	section d'investissement	section de fonctionnement	section d'investissement	
Budget commune					
Déficit reporté					
Excédent reporté		1 259 161,23 €			
Recettes (hors excédent reporté)	1 238 054,83 €	1 385 740,72 €			
Dépenses(hors déficit reporté)	739 481,38 €	2 281 139,03 €			
Déficit de l'exercice		-895 398,31 €			
excédent de l'exercice	498 573,45 €				
Excédent de cloture					
Déficit de cloture					
Résultat global de cloture	498 573,45 €	-895 398,31 €	0,00 €	0,00 €	-396 824,86 €
EXCEDENT CUMULE	498 573,45 €	363 762,92 €		0,00 €	862 336,37 €

Annexes : comptes administratifs 2021 détaillés

François MOUSSET
Maire du TOUR DU PARC

